



# Règles d'attribution de subventions de recherche et de création



En collaboration avec le Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création

*Mise à jour : février 2018*

# BUTS ET OBJECTIFS DE LA FONDATION

1. Favoriser le développement et l'avancement de l'enseignement, de la recherche et de la création universitaire dans les territoires couverts par l'Université du Québec Abitibi- Témiscamingue (UQAT).
2. Soutenir la recherche et la création universitaire dans les domaines apportant une contribution au développement des territoires couverts par l'UQAT.

## ***Plus spécifiquement, la Fondation de l'UQAT entend favoriser le développement scientifique par :***

1. La recherche universitaire, soit à caractère libre soit à caractère orienté, effectuée par les chercheurs de l'UQ ou par des chercheurs œuvrant dans les territoires couverts par l'UQAT, à l'intérieur de projets dont la maîtrise d'œuvre est assurée par l'UQAT;
2. La recherche orientée, en particulier à l'intérieur de projets à caractère scientifique susceptibles d'avoir une incidence économique et sociale dans le milieu;
3. Les projets permettant la prise en charge du développement régional et territorial par les organismes du milieu, réalisés en collaboration avec l'UQAT;
4. Un complément de subventions aux chercheurs œuvrant dans les secteurs qui sont moins favorisés par les organismes qui subventionnent la recherche;
5. Son appui à l'UQAT dans l'atteinte des objectifs de son *Plan stratégique de recherche et de création*.

Par ailleurs, la Fondation se réserve le droit de subventionner tout projet de recherche qu'elle juge en conformité avec ses objectifs et selon les politiques qu'elle se donne. La Fondation pourra aussi apporter un soutien financier à des étudiants de l'UQAT à l'intérieur de programmes de bourses ou de subventions.

## LES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS

La Fondation entend poursuivre l'atteinte de ses objectifs grâce à cinq (5) programmes de subventions. Les programmes 1, 2 et 3 sont financés par le fonds FIRC/FUQAT et font l'objet d'un concours annuel géré par le Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création (VRERC). Les programmes 4 et 5 sont des soutiens ponctuels gérés par la Fondation, en consultation avec le VRERC.

1. Soutien à la préparation d'une demande de subvention à un organisme subventionnaire reconnu;
2. Soutien à la réalisation de projets courts;
3. Soutien à la publication d'articles de revues scientifiques avec facteur d'impact;
4. Soutien ponctuel à des initiatives de recherche et de création en partenariat;
5. Soutien ponctuel à l'émergence d'équipes de recherche et de création.

## LA DESCRIPTION DES PROGRAMMES

1. **Soutien à la préparation d'une demande de subvention à un organisme subventionnaire reconnu** : L'objectif du présent programme financé par la Fondation est de soutenir les professeurs dans la préparation et la présentation de demandes de subventions de recherche et de création auprès d'organismes subventionnaires reconnus. Le livrable exigé sera la confirmation de la soumission d'une demande de subvention à l'un des organismes subventionnaires suivants : CRSNG, CRSH, IRSC, FRQNT, FRQSC, FRQS. Le formulaire pour ce programme est présenté en Annexe A.
2. **Soutien à la réalisation de projets courts** : L'objectif du présent programme financé par la Fondation est de soutenir les professeurs pour la réalisation de projets de recherche et de création courts, qui sont

réalisables dans un court délai. Pour ne nommer que ces exemples, ce programme permet de soutenir différentes initiatives telles que les projets permettant l'émergence des nouveaux chercheurs, les thématiques de recherche à développer, les projets avec des partenaires régionaux et territoriaux, la recherche-action et les expositions de travaux de création. Le formulaire pour ce programme est présenté en Annexe B.

3. **Soutien à la publication d'articles de revues scientifiques avec facteur d'impact** : L'objectif du présent programme financé par la Fondation est d'encourager l'excellence et de soutenir les chercheurs pour la publication de leurs résultats de recherche et de création dans des revues scientifiques avec facteur d'impact (*impact factor*). Les dépenses admissibles comprennent les frais demandés par les revues scientifiques ou les maisons d'édition tels que les frais de publication en libre accès (*open access*), les frais de publication chargés à la page ou encore les frais associés à la publication de figures en couleur. Le formulaire pour ce programme est présenté en Annexe C.
4. **Soutien ponctuel à des initiatives de recherche et de création en partenariat** : Ce programme d'appui vise à soutenir les chercheurs et les équipes de recherche et de création de l'UQAT dans des projets en partenariat avec la communauté. Il permet de stimuler le développement de collaborations grâce à un soutien financier à des projets de recherche et de création auprès de collaborateurs industriels ou d'organismes régionaux ou provinciaux (secteurs privé, public et sans but lucratif). Les partenariats doivent démontrer leur contribution au développement des territoires couverts par l'UQAT et de la recherche et de la création à l'UQAT. Les professeurs intéressés par ce programme devront utiliser le *Guide de présentation des projets* de la Fondation (Annexe D).
5. **Soutien ponctuel à l'émergence d'équipes de recherche et de création** : En complémentarité avec la politique de reconnaissance des regroupements de l'UQAT, ce soutien vise à faciliter le développement d'équipes de recherche et de création dans des secteurs prioritaires pour l'université, en lien avec le *Plan stratégique de la recherche et de la création*. Les équipes devront être des regroupements préalablement reconnus par l'UQAT et démontrer leur apport à la formation de la relève scientifique. Les professeurs intéressés par ce programme devront utiliser le *Guide de présentation des projets* de la Fondation (Annexe D).

## **Admissibilité**

Pour l'ensemble des programmes de subventions de la FONDATION, le ou les candidats soumettant des projets doivent être professeurs réguliers ou sous-octroi à l'UQAT.

Pour les programmes de subvention 1 (Soutien à la préparation d'une demande de subvention à un organisme subventionnaire reconnu) et 2 (Soutien à la réalisation de projets courts), les cochercheurs ou collaborateurs sont acceptés et sont admissibles à certaines dépenses (voir section 7.g) « Frais admissibles pour les cochercheurs et les collaborateurs »). Un cochercheur est une personne qui participe de manière significative à l'orientation intellectuelle et à la réalisation de la recherche ou de la création subventionnée et doit être professeur à l'UQAT ou dans une institution post-secondaire canadienne reconnue (universités ou collèges). Les chercheurs gouvernementaux et professeurs associés sont également admissibles. Les collaborateurs contribuent de manière significative au déroulement de la recherche et n'ont pas à être professeurs à l'UQAT ou dans une institution post-secondaire canadienne reconnue. Pour le programme 3 (Soutien à la publication d'articles de revues scientifiques avec facteur d'impact), seul un candidat principal (professeur régulier ou sous-octroi à l'UQAT) est admissible pour la publication de ses propres résultats scientifiques ou ceux de l'un de ses étudiants.

Pour les programmes 4 (Appui des initiatives de recherche et de création en partenariat) et 5 (Soutien à l'émergence d'équipes de recherche et de création), la Fondation, en consultation avec le VRERC, établira l'admissibilité des projets soumis en fonction de l'excellence des candidats, de la viabilité des partenaires et des retombées pour l'UQAT.

## **Nombre de subventions permises**

Dans le cas des programmes de subvention 1 et 2, un professeur ne peut faire qu'une seule demande de subvention annuellement comme chercheur responsable pour l'ensemble de ces deux programmes.

## **Éthique de la recherche**

Tout projet de recherche subventionné par la Fondation impliquant la participation de sujets humains ou l'usage d'animaux à des fins d'expériences devra se conformer à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* du Comité d'éthique de l'UQAT et aux *Lignes directrices* du Comité d'éthique animale de l'UQAT.

## **Curriculum vitae**

Toute demande de subvention doit être accompagnée du CV commun canadien du chercheur responsable ainsi que des cochercheurs, s'il y a lieu.

## **Date limite**

Pour les programmes 1, 2 et 3, la Fondation attribuera des subventions de recherche une fois par année. La date limite pour la présentation des projets est fixée par le VRERC.

## **Les versements des subventions aux chercheurs**

Toute subvention de recherche accordée sera versée à l'UQAT, selon les modalités décidées par la Fondation.

L'administration de la subvention accordée se réalisera selon les règles et procédures du cadre comptable de l'UQAT et en conformité avec les autres politiques, procédures et règlements administratifs de l'UQAT.

L'Université fait un rapport annuel à la Fondation de l'utilisation des subventions accordées aux chercheurs par le VRERC. Dans le cadre des concours organisés par le VRERC, les fonds restants non-utilisés pourront être cumulés d'une année à l'autre et utilisés pour apporter un soutien supplémentaire aux concours 1, 2 et 3 ou à l'organisation de concours spéciaux à thématique ciblée.

## **Les dépenses admissibles**

### **Bourses**

La Fondation privilégie l'octroi de bourses pour l'engagement d'étudiants inscrits à l'UQAT.

### **Rémunération**

Aucune rémunération ne peut être demandée pour tout personnel dont le traitement est imputé au budget de fonctionnement de l'UQAT ou de tout autre organisme similaire. Des frais de remplacement peuvent être par ailleurs réclamés avec les justifications nécessaires. Toute autre dépense de salaire (assistants de recherche, stagiaires postdoctoraux, etc.) devra être prévue en conformité avec les conventions collectives en vigueur à l'UQAT, suivant la catégorie de personnel concerné (métiers, technique, bureau, professionnel).

### **Matériel et fourniture de recherche**

Les dépenses admissibles à ce titre doivent exclusivement servir les besoins de la recherche. Principalement, les fournitures de bureau, le matériel bibliographique (livres, rapports, ...), le matériel de terrain (enregistreuses, ...), le matériel informatique (ordinateurs, tablettes, modems, ...), le matériels audio

et musical, les forfaits mensuels pour appareils électroniques à des fins de recherche. Cette liste n'est pas exhaustive. La propriété du matériel et des fournitures ainsi obtenus est dévolue à l'UQAT.

### **Frais de voyages**

Sont admissibles à ce titre :

1. Les frais de déplacement inhérents à la recherche;
2. Les frais de séjour et de déplacement des consultants;
3. Les frais de participation à des réunions lorsque ces rencontres sont directement liées au projet de recherche subventionné.

### **Diffusion des résultats de recherche**

Aucuns frais liés à la diffusion des résultats de recherche (publications, frais de colloques, ...) ne sont admissibles (sauf dans le cas du programme 3 prévu spécifiquement à cet effet).

### **Frais de matériels**

Sont admissibles à ce titre :

1. Les dépenses pour la location d'équipement;
2. Les frais de licence pour des logiciels, bases de données et autres dépenses de même nature qui ne peuvent être assumées par l'UQAT.

### **Les équipements**

Seules les dépenses d'équipements scientifiques ou artistiques (ceux dont le coût varie entre 50,00 \$ et 15 000,00 \$) reliées directement aux projets subventionnés sont admissibles à ce titre. Toute demande d'achat d'équipement doit être accompagnée d'un document démontrant de quelle manière seront assurés les coûts de fonctionnement de l'équipement en question. La propriété des équipements ainsi obtenus est dévolue à l'UQAT.

### **Frais admissibles pour les cochercheurs et les collaborateurs**

Pour les cochercheurs, les frais admissibles sont :

1. Les frais de déplacement et de séjour liés à la réalisation du projet de recherche ou création;
2. Les frais d'embauche d'un étudiant, inscrit à l'UQAT.

Pour les collaborateurs, les frais admissibles sont :

1. Les frais liés à la rémunération d'un service d'expert;
2. Les frais liés aux remboursements de déplacements et de séjour.

## ***Reddition de comptes***

### **Rapports de reddition de comptes pour les projets subventionnés**

Chaque année, le chercheur principal ou le responsable d'un projet de recherche qui s'est vu attribuer une subvention dans un précédent concours est tenu de présenter un rapport de reddition de comptes faisant état de l'avancement des travaux prévus dans la demande de subvention. Le rapport devra indiquer en particulier l'échéancier prévu pour compléter les étapes de la recherche qui a fait l'objet d'une subvention. Toute modification au calendrier initial du projet de recherche devra également être communiquée dans ce rapport d'étape. Le rapport devra comprendre aussi les réalisations liées au projet.

La fin des travaux d'un projet de recherche devra également faire l'objet d'un rapport final dans tous les cas. L'omission de présenter le rapport amènera une suspension automatique de l'autorisation d'effectuer des dépenses à même la subvention qui aura été accordée ainsi qu'une suspension de l'éligibilité à

présenter de nouvelles demandes de financement dans les 5 programmes. Les rapports sont à remettre au VRERC.

### **Rapports de reddition de comptes pour le VRERC**

Chaque année, le VRERC présentera à la Fondation un rapport complet de l'utilisation de chacune des subventions qui aura été accordée.

### ***Suspension ou annulation de la subvention***

Tous les cas de dérogation aux règles d'attribution de subventions de la Fondation ou d'utilisation non prévue au projet initial des sommes attribuées par la Fondation pour un projet pourront entraîner une suspension ou une annulation totale ou en partie de la subvention accordée.

### ***Responsabilité de la FONDATION***

La Fondation n'encourt aucune obligation ou responsabilité autre que celle du versement d'une subvention de recherche, à l'intérieur des présentes règles d'attribution. Le versement de toute subvention de recherche à l'UQAT, pour la réalisation d'un projet de recherche accepté par la Fondation, sera effectué sur réception du formulaire d'acceptation de la subvention par le chercheur principal. Ce formulaire d'acceptation indiquera clairement que la Fondation est dégagée de toutes responsabilités, quant aux activités pour lesquelles cette subvention a été accordée.

### ***Formulaires de présentation d'un projet***

Toute demande de subvention à l'un ou l'autre des cinq (5) programmes de la Fondation devra être présentée en utilisant le formulaire approprié prévu à cette fin. Voir les Annexes A, B et C pour les programmes 1, 2 et 3 et l'Annexe D pour les programmes 4 et 5.

### ***Processus d'attribution des subventions***

#### Concours 1,2 et 3

Les demandes devront être soumises au VRERC à la date fixée et seront attribuées au mérite par le Comité de la recherche et de la création de l'UQAT (voir 12.a). L'enveloppe budgétaire annuelle accordée par la Fondation à l'UQAT, pour l'organisation de ces concours 1devra faire l'objet d'une ratification par le conseil d'administration de la Fondation. Tel que mentionné plus haut (6), les fonds non-utilisés pourront être cumulés d'une année à l'autre et utilisés par le VRERC pour apporter un soutien supplémentaire aux concours 1, 2 et 3 ou à l'organisation de concours spéciaux à thématique ciblée.

#### Concours 4 et 5

Toute demande devra préalablement être présentée au VRERC qui en analysera la pertinence et la soumettra à la Fondation. Les demandes de subvention devront ultimement être présentées au conseil d'administration de la Fondation qui déterminera d'allouer ou non les fonds.

La Fondation se réserve le droit d'annoncer publiquement les subventions accordées dans le cadre de l'un ou l'autre de ses cinq (5) programmes d'aide.

La Fondation se réserve également le droit d'attribuer en tout temps une subvention de recherche pour un projet ayant fait l'objet d'une demande d'aide.

## Annexe A - Subventions de recherche et de création – FUQAT

# Soutien à la préparation d'une demande de subvention à un organisme subventionnaire reconnu

### DATE LIMITE

- 31 mars à 12 h 00 (midi)

### OBJECTIFS DU PROGRAMME

- L'objectif du présent programme financé par la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (FUQAT) est de soutenir les professeurs dans la préparation et la présentation de demandes de subventions de recherche et de création auprès d'organismes subventionnaires reconnus. Le livrable exigé sera la confirmation de la soumission d'une demande de subvention à l'un des organismes subventionnaires suivants : CRSNG, CRSH, IRSC, FRQNT, FRQSC, FRQS.

### ÉLIGIBILITÉ

- Les dépenses admissibles comprennent les frais de préparation de projets (ex. bourse pour un étudiant/stagiaire postdoctoral inscrit à l'UQAT qui préparera la demande, frais de réalisation d'un projet pilote pour l'obtention de résultats préliminaires);
- Les demandes doivent être chapeautées par un professeur de l'UQAT qui sera responsable de la demande de subvention prévue à un organisme externe (chercheur/candidat principal);
- Les professeurs doivent s'engager à déposer une demande de subvention à un organisme subventionnaire reconnu au cours de la prochaine année. Une preuve de soumission de la demande devra être annexée au rapport d'activités. Dans l'éventualité où un financement a été octroyé et que ce critère n'est pas respecté lors de la soumission du rapport d'activités, le professeur concerné ne sera plus éligible aux futurs concours de subventions institutionnelles, tant et aussi longtemps qu'il ne remplira pas ce critère;
- Maximum d'une demande par professeur par concours, et ce, pour l'ensemble des différents programmes de subventions institutionnelles FIRC/FUQAT;
- Les professeurs qui n'auront pas déposé leur rapport d'activités des subventions institutionnelles FIRC/FUQAT reçues les années précédentes dans les délais réglementaires ne sont pas admissibles.

### MONTANTS DES SUBVENTIONS

- Cette année, une enveloppe maximale de **35 000 \$** est prévue pour le financement du présent programme de subvention. Les montants pouvant être demandés sont d'un maximum de **7 000 \$**;
- Les demandes seront évaluées par le Comité de la recherche et de la création de l'UQAT.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES

- Adéquation du projet avec le Plan stratégique de recherche et de création de l'UQAT;
- Rigueur de la description du projet;
- Qualité du projet;
- Excellence du chercheur et de l'équipe le cas échéant (financements obtenus, encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs, publications scientifiques, etc.);
- Répartition équitable dans les domaines des sciences appliquées et des humanités.

### DOCUMENTS REQUIS

- Formulaire de demande dûment rempli;
- CV commun canadien du professeur chapeautant la demande (format CRSNG\_Chercheur, IRSC\_Académique ou CRSH : <https://ccv-cvc.ca>).

## Identification

### Identification du professeur qui présentera la demande de subvention à l'externe en tant que chercheur/candidat principal

Prénom et nom : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Affiliation

- École d'études autochtones
- École de génie
- Institut de recherche en mines et en environnement (IRME)
- Institut de recherche sur les forêts (IRF)
- UER d'enseignement et de recherche en création et nouveaux médias
- UER d'enseignement et de recherche en sciences de la gestion
- UER d'enseignement et de recherche en sciences de la santé
- UER d'enseignement et de recherche en sciences de l'éducation
- UER en sciences du développement humain et social

Titre du projet : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Liste des cochercheurs/cocandidats incluant leurs affiliations (ex. Louise Cormier, Département x, Faculté x, Université x) :

En vous référant au Plan stratégique de recherche et de création 2015-2020 de l'UQAT, dans quel thème de recherche ce projet s'insère-t-il?



## Intention de recherche

---

**Veillez présenter un aperçu du projet de recherche que vous comptez déposer à un organisme subventionnaire reconnu au cours de la prochaine année en termes de :**  
**a) problématique, b) objectifs & hypothèses, c) démarche méthodologique, d) pertinence et retombées scientifiques, e) références – 2 pages maximum :**



**Veillez décrire l'expertise et les ressources qui seront réunies pour préparer la demande de subvention – 1000 caractères maximum espaces compris :**

**À quel organisme subventionnaire comptez-vous soumettre votre projet au cours de la prochaine année?**

- CRSNG
- CRSH
- IRSC
- FRQNT
- FRQSC
- FRQS

**Nom du programme :** \_\_\_\_\_

**Date limite :** \_\_\_\_\_

**Justifiez la valeur ajoutée du présent financement pour la préparation d'une demande de subvention à l'externe – 500 caractères maximum espaces compris :**

## Budget pour la préparation du projet

---

**Bourses pour des étudiants/stagiaires inscrits à l'UQAT :** \_\_\_\_\_ \$

**Autre :** \_\_\_\_\_ \$

**Total :** \_\_\_\_\_ \$

**Justification des éléments de budget – 1 page maximum :**

## Liste de vérification

---

**Veillez cocher les items de la liste de vérification ci-dessous pour vous assurer de ne rien oublier :**

- Toutes les sections du présent formulaire sont dument remplies.
- J'ai joint à la présente demande mon CV commun canadien à jour (format CRSNG\_Chercheur, IRSC\_Académique ou CRSH : <https://ccv-cvc.ca>).
- Je soumettrai le formulaire du concours à l'adresse [recherche@uqat.ca](mailto:recherche@uqat.ca) avant le 31 mars à 12 h 00 (midi). Vous recevrez une confirmation par courriel dans les 3 jours ouvrables.
- Je suis conscient(e) que les demandes en retard ne seront pas acceptées.
- Je suis conscient(e) que les demandes incomplètes seront rejetées.
- Advenant l'octroi du financement, je suis conscient(e) qu'un rapport d'activités présentant des livrables devra être déposé avant la fin de l'année financière couverte par la subvention (31 mars).
- Je soumettrai la présente demande en un seul document PDF. \*\*

*\*\* Pour ce faire, convertir toutes vos pièces jointes en format PDF. Vous pouvez ajouter vos pièces jointes à la suite du présent formulaire de demande en utilisant la fonction d'insertion de pages du logiciel Adobe Acrobat Pro (disponible sur le Serveur d'applications de l'UQAT).*

**Pour toute question ou demande d'information, n'hésitez pas à communiquer avec M. Mathieu Noury (sciences humaines et sociales et sciences de la santé) [mathieu.noury@uqat.ca](mailto:mathieu.noury@uqat.ca) ou M. Julien Moulinier (sciences naturelles et génie) [julien.moulinier@uqat.ca](mailto:julien.moulinier@uqat.ca).**

## Annexe B - Subventions de recherche et de création – FUQAT

### Soutien à la réalisation de projets courts

#### DATE LIMITE

- 31 mars à 12 h 00 (midi).

#### OBJECTIFS DU PROGRAMME

- L'objectif du présent programme financé par la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (FUQAT) est de soutenir les professeurs pour la réalisation de projets de recherche et de création courts, qui sont réalisables en un an ou moins. Pour ne nommer que ces exemples, ce programme permet de soutenir différentes initiatives telles que les projets permettant l'émergence des nouveaux chercheurs, les thématiques de recherche à développer, les projets avec des partenaires régionaux, la recherche-action et les expositions de travaux de création.

#### ÉLIGIBILITÉ

- Les demandes doivent être chapeautées par un professeur de l'UQAT (chercheur/candidat principal);
- Les professeurs doivent s'engager à fournir des livrables clairs dans leur rapport d'activités de fin d'année. De tels livrables peuvent prendre diverses formes (ex. publication des résultats dans une revue scientifique dotée d'un comité de lecture, rapport de stage, dépôt d'un mémoire ou d'une thèse, reconnaissance par l'UQAT d'une nouvelle équipe de recherche, tenue d'un événement scientifique en région, etc.). Dans l'éventualité où un financement a été octroyé et que ce critère n'est pas respecté lors de la soumission du rapport d'activités, le professeur concerné ne sera plus éligible aux futurs concours de subventions institutionnelles, tant et aussi longtemps qu'il ne remplira pas ce critère;
- Maximum d'une demande par professeur par concours, et ce, pour l'ensemble des différents programmes de subventions institutionnelles FIRC/FUQAT;
- Les professeurs qui n'auront pas déposé leur rapport d'activités des subventions institutionnelles FIRC/FUQAT reçues les années précédentes dans les délais réglementaires ne sont pas admissibles.

#### MONTANTS DES SUBVENTIONS

- Cette année, une enveloppe maximale de **50 000 \$** est prévue pour le financement du présent programme de subvention. Les montants pouvant être demandés sont d'un maximum de **10 000 \$**;
- Les demandes seront évaluées par le Comité de la recherche et de la création de l'UQAT.

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES

- Adéquation du projet avec le Plan stratégique de recherche et de création de l'UQAT;
- Rigueur de la description du projet;
- Qualité du projet, incluant les retombées;
- Excellence du chercheur et de l'équipe le cas échéant (financements obtenus, encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs, publications scientifiques, etc.);
- Répartition équitable dans les domaines des sciences appliquées et des humanités.

#### DOCUMENTS REQUIS

- Formulaire de demande dûment rempli;
- CV commun canadien du professeur chapeautant la demande (format CRSNG\_Chercheur, IRSC\_Académique ou CRSH : <https://ccv-cvc.ca>).

## Identification

---

### Identification du professeur responsable du projet

Prénom et nom : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Affiliation

- École d'études autochtones
- École de génie
- Institut de recherche en mines et en environnement (IRME)
- Institut de recherche sur les forêts (IRF)
- UER d'enseignement et de recherche en création et nouveaux médias
- UER d'enseignement et de recherche en sciences de la gestion
- UER d'enseignement et de recherche en sciences de la santé
- UER d'enseignement et de recherche en sciences de l'éducation
- UER en sciences du développement humain et social

Titre du projet : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Liste des cochercheurs/cocandidats incluant leurs affiliations (ex. Louise Cormier, Département x, Faculté x, Université x) :

En vous référant au Plan stratégique de recherche et de création 2015-2020 de l'UQAT, dans quel thème de recherche ce projet s'insère-t-il?

## Intention de recherche

---

**Veillez présenter un aperçu du projet de recherche que vous comptez réaliser au cours de la prochaine année en termes de : a) problématique, b) objectifs & hypothèses, c) démarche méthodologique, d) pertinence et retombées scientifiques, e) références – 2 pages maximum :**





**Veillez décrire l'expertise et les ressources qui seront réunies pour mener à bien le projet – 1000 caractères maximum espaces compris :**

## Budget pour la préparation du projet

---

**Bourses pour des étudiants/stagiaires inscrits à l'UQAT :** \_\_\_\_\_ \$

**Autre :** \_\_\_\_\_ \$

**Total :** \_\_\_\_\_ \$

**Justification des éléments de budget – 1 page maximum :**

## Liste de vérification

---

**Veillez cocher les items de la liste de vérification ci-dessous pour vous assurer de ne rien oublier :**

- Toutes les sections du présent formulaire sont dûment remplies.
- J'ai joint à la présente demande mon CV commun canadien à jour (format CRSNG\_Chercheur, IRSC\_Académique ou CRSH : <https://ccv-cvc.ca>).
- Je soumettrai le formulaire du concours à l'adresse [recherche@uqat.ca](mailto:recherche@uqat.ca) avant le 31 mars à 12 h 00 (midi). Vous recevrez une confirmation par courriel dans les 3 jours ouvrables.
- Je suis conscient(e) que les demandes en retard ne seront pas acceptées.
- Je suis conscient(e) que les demandes incomplètes seront rejetées.
- Advenant l'octroi du financement, je suis conscient(e) qu'un rapport d'activités présentant des livrables devra être déposé avant la fin de l'année financière couverte par la subvention (31 mars).
- Je soumettrai la présente demande en un seul document PDF. \*\*

*\*\* Pour ce faire, convertir toutes vos pièces jointes en format PDF. Vous pouvez ajouter vos pièces jointes à la suite du présent formulaire de demande en utilisant la fonction d'insertion de pages du logiciel Adobe Acrobat Pro (disponible sur le Serveur d'applications de l'UQAT).*

**Pour toute question ou demande d'information, n'hésitez pas à communiquer avec M. Mathieu Noury (sciences humaines et sociales et sciences de la santé) [mathieu.noury@uqat.ca](mailto:mathieu.noury@uqat.ca) ou M. Julien Moulinier (sciences naturelles et génie) [julien.moulinier@uqat.ca](mailto:julien.moulinier@uqat.ca).**

## ANNEXE C - Subventions de recherche et de création – FUQAT

# Soutien à la publication d'articles de revues scientifiques avec facteur d'impact

### DATE LIMITE

- 31 mars à 12 h 00 (midi).

### OBJECTIFS DU PROGRAMME

- L'objectif du présent programme financé par la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (FUQAT) est d'encourager l'excellence et de soutenir les chercheurs pour la publication de leurs résultats de recherche et de création dans des revues scientifiques avec facteur d'impact (*impact factor*). Les dépenses admissibles comprennent les frais demandés par les revues scientifiques ou les maisons d'édition tels que les frais de publication en libre accès (*open access*), les frais de publication chargés à la page ou encore les frais associés à la publication de figures en couleur.

### ÉLIGIBILITÉ

- Les demandes doivent être chapeautées par un professeur de l'UQAT pour la publication de ses propres résultats de recherche et de création (en tant que premier auteur) ou pour soutenir la publication de l'un de ses étudiants/stagiaires postdoctoraux/employés inscrits à l'UQAT;
- Seuls les articles scientifiques déjà acceptés dans les derniers 12 mois suivant le dernier concours dans une revue scientifique avec facteur d'impact peuvent faire l'objet d'une demande. Si vous n'avez pas encore reçu la facture de publication de votre article, vous pourrez appliquer au prochain concours;
- Les frais associés à la publication seront remboursés sur présentation de facture(s);
- Les frais associés à la préparation de manuscrits (ex. frais de révision ou traduction) ne sont pas admissibles;
- Maximum d'une demande par professeur par concours, et ce, pour l'ensemble des différents programmes de subventions institutionnelles FIRC/FUQAT;
- Les professeurs qui n'auront pas déposé leur rapport d'activités des subventions institutionnelles FIRC/FUQAT reçues les années précédentes dans les délais réglementaires ne sont pas admissibles.

### MONTANTS DES SUBVENTIONS

- Cette année, une enveloppe maximale de **15 000 \$** est prévue pour le financement du présent programme de subvention. Les montants pouvant être demandés sont d'un maximum de **3 000 \$**;
- Les demandes seront évaluées par le Comité de la recherche et de la création de l'UQAT.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES

- Envergure de la revue scientifique et potentiel de rayonnement de la publication;
- Importance de la publication pour la carrière du chercheur ou de son étudiant/stagiaire postdoctoral;
- Répartition équitable dans les domaines des sciences appliquées et des humanités.

### DOCUMENTS REQUIS

- Formulaire de demande dûment rempli;
- Facture(s) confirmant les coûts de publication;
- CV commun canadien du professeur chapeautant la demande (format CRSNG\_Chercheur, IRSC\_Académique ou CRSH : <https://ccv-cvc.ca>).

## Identification

---

### Identification du professeur chapeautant la demande

Prénom et nom : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Affiliation

- École d'études autochtones
- École de génie
- Institut de recherche en mines et en environnement (IRME)
- Institut de recherche sur les forêts (IRF)
- UER d'enseignement et de recherche en création et nouveaux médias
- UER d'enseignement et de recherche en sciences de la gestion
- UER d'enseignement et de recherche en sciences de la santé
- UER d'enseignement et de recherche en sciences de l'éducation
- UER en sciences du développement humain et social

**Est-ce que la publication pour laquelle vous demandez un soutien financier comporte l'un de vos étudiants/stagiaires postdoctoraux inscrits à l'UQAT comme premier auteur?**

- Oui
- Non

### Si oui,

Prénom et nom de l'étudiant/stagiaire : \_\_\_\_\_

Courriel UQAT : \_\_\_\_\_

**En vous référant au Plan stratégique de recherche et de création 2015-2020 de l'UQAT, dans quel thème de recherche et de création cette publication s'insère-t-elle?**

## Information sur la publication

### **Éditeurs prédateurs et revues frauduleuses**

*La publication d'articles scientifiques en libre accès (Open Access) vise à rendre accessible gratuitement et rapidement les résultats de la recherche et de la création au plus grand nombre. Puisque la recherche est financée en grande partie par les fonds publics, cette pratique est de mise et de plus en plus populaire. Les grands organismes subventionnaires appuient cette pratique et plusieurs ajoutent d'ailleurs cette condition pour les récipiendaires de leurs subventions. Dans ce contexte, les auteurs doivent déboursier des frais de publication. Cette pratique engendre donc une nouvelle problématique d'éditeurs prédateurs et de revues frauduleuses. Durant le processus d'évaluation des demandes déposées dans le cadre du présent concours, une attention particulière sera portée à la qualité de la revue scientifique dans laquelle l'article aura été accepté. Pour plus d'information :*

<http://sdis.inrs.ca/editeurs-predateurs>

**Titre de l'article :**

**Liste des auteurs (ex. : Cormier Louise, Rioux François, Levasseur Ginette) :**

**Nom et adresse Web de la revue scientifique dans laquelle l'article a été accepté (l'avis d'acceptation de l'article devra être fourni en annexe) :**

**DOI (*Digital object identifier*) de l'article (s'il y a lieu) :** \_\_\_\_\_

**Facteur d'impact de la revue :** \_\_\_\_\_

**Frais de publication, en dollars canadiens (une copie de la facture devra être fournie en annexe)**

**Veillez justifier le potentiel de rayonnement de cette publication scientifique (ex. objectifs et portée de la revue, rayonnement pour l'UQAT, transfert aux utilisateurs de connaissances) – 1000 caractères maximum espaces compris :**

**Afin d'aider le comité d'évaluation à prioriser les demandes, veuillez justifier l'importance de cette publication pour votre carrière ou celle de votre étudiant/stagiaire postdoctoral – 1000 caractères maximum espaces compris :**

**Veillez justifier pourquoi les frais de publication de cet article ne sont pas imputés à une subvention de recherche et de création ou couverts par d'autres sources (valeur ajoutée du présent financement, absence d'autre financement, etc.) – 500 caractères maximum espaces compris :**



## Liste de vérification

---

**Veillez cocher les items de la liste de vérification ci-dessous afin de vous assurer de ne rien oublier :**

- Toutes les sections du présent formulaire sont dument remplies.
- J'ai joint à la présente demande une copie de la facture de publication de l'article.
- J'ai joint à la présente demande mon CV commun canadien à jour (format CRSNG\_Chercheur, IRSC\_Académique ou CRSH : <https://ccv-cvc.ca>).
- Je retournerai le formulaire du concours à l'adresse [recherche@ugat.ca](mailto:recherche@ugat.ca) avant le 31 mars à 12 h 00 (midi). Vous recevrez une confirmation par courriel dans les 3 jours ouvrables.
- Je suis conscient(e) que les demandes en retard ne seront pas acceptées.
- Je suis conscient(e) que les demandes incomplètes seront rejetées.
- Je soumettrai la présente demande en un seul document PDF. \*\*

*\*\* Pour ce faire, convertir toutes vos pièces jointes en format PDF. Vous pouvez ajouter vos pièces jointes à la suite du présent formulaire de demande en utilisant la fonction d'insertion de pages du logiciel Adobe Acrobat Pro (disponible sur le Serveur d'applications de l'UQAT).*

**Pour toute question ou demande d'information, n'hésitez pas à communiquer avec M. Mathieu Noury (sciences humaines et sociales et sciences de la santé) [mathieu.noury@ugat.ca](mailto:mathieu.noury@ugat.ca) ou M. Julien Moulinier (sciences naturelles et génie) [julien.moulinier@ugat.ca](mailto:julien.moulinier@ugat.ca)**

Pour tout projet – construction de nouveaux espaces, laboratoires, installations, fonds de réserve capitalisé, etc., la Fondation doit rassembler le plus d'information possible afin de fournir aux personnes et donateurs potentiels les éléments qui vont permettre d'émettre une opinion éclairée sur le ou les projets présentés. Votre demande doit répondre aux questions suivantes :

### **Contexte et résumé du projet**

- Qui est responsable du projet?
- Combien de chercheurs sont impliqués?
- Titre ou nom du projet;
- Domaine(s) de recherche du projet (pour les projets de recherche ou composante recherche);
- Ce projet répond à quels besoins/problématiques? À quelles questions? Dans quelle mesure ce projet aidera à faire changer les choses?
- Quels sont les liens du projet avec les réalités de la région et/ou des besoins/intérêts des partenaires pressentis?
- Quel est l'impact sur la clientèle étudiante? Statistique en \$ et en nombre (sous-projets, collaborations, publications, etc.) pour donner un aperçu de l'importance du projet;
- Où se situe ce projet au niveau du plan stratégique de l'UQAT?

### **Retombées et intérêt du projet**

- Quel est le rayonnement attendu du projet et de ses résultats (régional, provincial, mondial)?
- Permet-il de créer ou sauvegarder des emplois?
- Est-ce que les projets et ses résultats vont améliorer directement la situation des partenaires donateurs ou d'autres? Si oui, comment?
- Potentiel de propriété intellectuelle dans le projet.

### **Échéanciers prévus pour le projet**

- Dates prévues du début et de la fin des travaux.
- Dates prévues des phases du projet 1, 2, 3, etc. (s'il y a lieu) et leur description étape par étape.

### **Coût du projet et son financement**

- Le projet est-il admissible à des subventions d'organismes subventionnaires. Si oui, quels organismes et programmes?
- Budget (revenus nécessaires et ventilation des sources de financement);
- Coût total du projet et coûts reliés à chacune des phases (si pertinent);
- Qui sont les partenaires qui pourraient soutenir financièrement votre projet? Avez-vous déjà collaboré avec eux? Est-ce que vous avez des contacts?
- Quel est l'apport souhaité par une campagne de financement de la Fondation?
- Comment pourrait se financer un manque à gagner au besoin?
- Est-ce que le projet est réalisable en partie ou en totalité si le financement tel que demandé n'est pas disponible?